
DELIBERATION DE18-009

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

**Objet : LIAISON FERROVIAIRE SARLAT - BERGERAC - LIBOURNE –
BORDEAUX - MOTION RELATIVE A LA RENOVATION**

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

- La délibération DE14-120 du 15 décembre 2014 concernant la motion pour l'amélioration de la desserte Bergerac Bordeaux établie par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et le Pays Grand Bergeracois et la décision d'y adhérer.
- La délibération DE15-034 du 12 février 2015 concernant une nouvelle motion proposée pour le financement de cette rénovation et notamment le taux de participation de Réseau Ferré de France à hauteur de 15 % seulement.
L'adhésion à cette motion demandait à la Région Aquitaine et l'Etat d'entamer toutes négociations capables de répondre à cet objectif d'une juste répartition qui doit permettre le maintien de ce projet vital pour nos territoires sans amputer les ressources des collectivités locales.
- La délibération DE17-046 du 13 avril 2017 de la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson, concernant la motion pour l'amélioration de la desserte Bergerac Bordeaux.
- La délibération DE17-109 du 14 décembre 2017 de la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson, acceptant la motion concernant l'amélioration de la desserte Bergerac Bordeaux et une participation de la collectivité.

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il serait nécessaire de préciser le montant à hauteur duquel la Communauté de Communes pourrait participer au financement, proportionnellement à la population, soit 261 052.42 € pour 11 907 habitants.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_009-DE

Le Président,

Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-010 - Page 1/2

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUEREAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ
Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS
Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : DPU SUR LA COMMUNE DE ST SEURIN DE PRATS

Le Président rappelle que la réglementation permet aux communes de créer un ou plusieurs périmètres de Droit de Préemption Urbain (DPU), en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement dans des zones U et N de la carte communale.

Il précise que la délibération doit indiquer, pour chaque périmètre, l'équipement ou l'opération projetée et que ceux-ci doivent être compatibles avec le zonage de la carte communale.

Ce DPU consiste en la possibilité, ouverte à la commune, d'acquérir, en priorité, un bien immobilier mis en vente dans le périmètre institué ; en lieu et place de l'acquéreur prévu à l'origine.

Cette acquisition se fait :

- Soit au prix proposé par le vendeur,
- Soit au prix proposé par la commune, en fonction de l'estimation du service des domaines ou, à défaut d'acceptation de ce prix par le vendeur, au prix fixé par le juge de l'expropriation.

La réglementation prévoit, pour le vendeur ou le notaire chargé de la vente, l'obligation de déposer, en Mairie, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), pour chaque vente effectuée en périmètre de DPU, à laquelle la collectivité compétente est libre de donner suite ou non, dans un délai de deux mois.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_010-DE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants,

VU les statuts de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson,

VU le Règlement National d'Urbanisme en vigueur sur la commune de St Seurin de Prats,

VU la délibération DE15-073 du 23 juin 2015 de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson portant sur la délégation de l'exercice du DPU au Président,

VU la demande de la Commune de St Seurin de Prats d'instituer un DPU et le plan de délimitation du périmètre prévu ci-annexé,

Monsieur le Président propose, d'instaurer un DPU sur la parcelle n° B 577 du plan de la commune de St Seurin de Prats et, pour une meilleure réactivité, de lui déléguer l'exercice de ce DPU pour la durée de son mandat. Par ailleurs, il s'engage à respecter l'avis de la commune de St Seurin de Prats.

Entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE**, conformément au plan joint, d'instituer un DPU sur la parcelle n° B 577 du plan de la commune de St Seurin de Prats, et que l'ensemble des mutations des zones U et AU énumérées dans l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme y seront soumises.
- **DELEGUE** l'exercice du DPU au Président de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson pour la durée de son mandat.

Le Président,

Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_010-DE

DELIBERATION DE18-011

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUEREAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF-REVISION ZONAGE ST SEURIN DE PRATS

Le Conseil Communautaire,

- Vu** l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les articles L 121-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Vu** les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,
- Vu** la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer le zonage d'assainissement sur leur territoire,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de St Seurin de Prats en date du 13 novembre 2006,
- Vu** la délibération communautaire DE16-079 en date du 9 novembre 2016, intégrant le transfert de la compétence optionnelle « gestion de l'assainissement collectif – fonctionnement et investissement,
- Vu** le projet de création d'un réseau de collecte au hameau «Les Granges» sur la commune de St Seurin de Prats,

Considérant que l'étude a eu pour objet de définir les nouveaux secteurs d'assainissement collectif des eaux usées ;

Monsieur le Président propose, après avoir donné lecture de la notice explicative, de retenir le hameau «Les Granges» en zone d'assainissement collectif sur la commune de St Seurin de Prats,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de classer, à l'unanimité :

- En zone d'assainissement collectif le hameau «Les Granges». Tous les autres secteurs de la commune resteront classés en zone d'assainissement non-collectif.

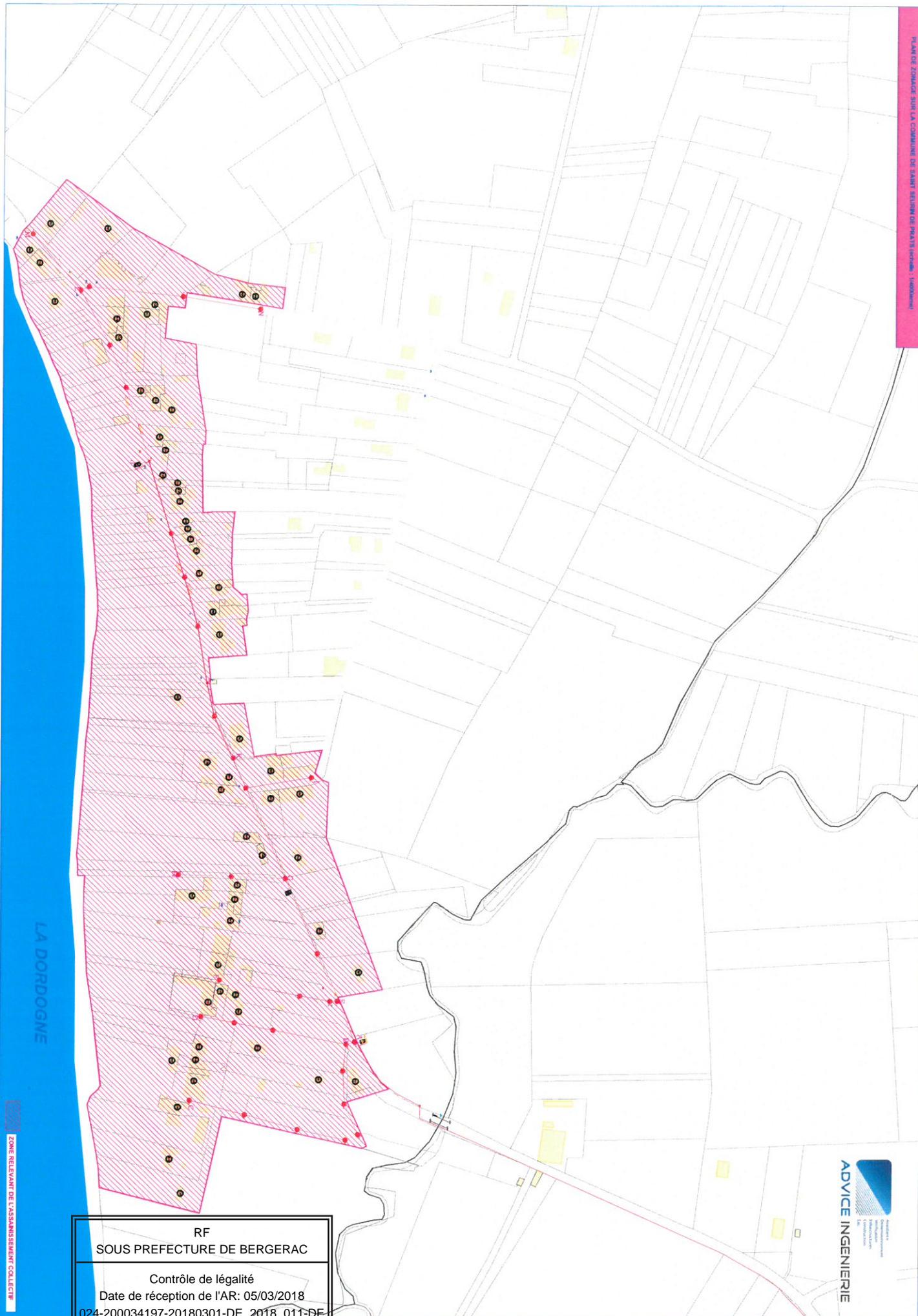
Ce zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique et définitivement approuvé à l'issue de celle-ci.

Il pourra être revu ultérieurement en fonction d'éléments nouveaux non connus à ce jour.

RF Sous-Préfecture de Bergerac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_011-DE

Le Président,

Thierry BOIDÉ



LA DORDOGNE

ZONE RELIÉES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2018
024-200034197-20180301-DE_2018_011-DE



DELIBERATION DE18-012

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ
Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS
Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF-LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie, d'un montant de 300 000.00 €, dans le cadre de l'ouverture des budgets d'assainissement collectif et dans l'attente de la réception des subventions attendues.

Une consultation a été faite auprès de différents organismes, et l'offre la mieux distante est :

Banque	CREDIT AGRICOLE
Montant	300 000.00 €
Durée	12 mois
Taux d'Intérêt	1.70 % +Euribor moyen 3 mois
Commission d'engagement	900.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, accepte, à l'unanimité, cette proposition et autorise, Monsieur le Président, à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier

Le Président,

Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_012-DE

DELIBERATION DE18-013 - Page 1/2

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU , Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ
Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS
Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : SYNDICAT MIXTE DES 3 BASSINS-DÉLÉGUÉS

Monsieur le Président indique au Conseil communautaire que suite au transfert de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, il est nécessaire de désigner des délégués auprès du Syndicat Mixte des 3 Bassins et de prévoir un délégué titulaire par commune de – 1000 habitants et deux délégués titulaires pour les communes de + de 1000 habitants ; soit 15 délégués titulaires et 15 délégués suppléants.

Monsieur le Président propose les membres suivants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Daniel BARRA	Dominique BORDENEUVE
2	Gérard BATTISTON	Gilbert BOUTY
3	Thierry BOIDÉ	Isabelle DE LA BARDONNIE
4	Gérard BONNAMY	Serge FOURCAUD
5	Gilles CROSSOIR	Stéphane GIBAUD
6	Gilbert DE MIRAS	Hubert GIROU
7	Jean-Luc FAVRETTO	Thierry HERITIER

6
Sous Préfecture de Bergerac

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2018
024-200034197-20180301-DE_2018_013-DE

8	Michel FRICHOU	Patrick LAPERROUSAZ
9	Christian GALLOT	Christian PLATON
10	Jacqueline LAGARDE	Florentine POUCHIN
11	Thierry LANSADE	Franck POURTAL
12	Dominique LEJAS	Jean Louis REY
13	Alain PREVOST	Patrick REY
14	Philippe ROCHER	Gérald SEGATTO-AGOSTINI
15	Christian SCALIGER	Thierry VERDIER

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la désignation des délégués ci-dessus.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR DE PLUME

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHO, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ
Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS
Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : DEPENSES D'INVESTISSEMENT-AUTORISATION 25 % DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2017 : 5 386 547.83 € (hors restes à réaliser, chapitre 16 « remboursement d'emprunts », dépenses imprévues, déficit d'investissement, opérations d'ordre de transfert entre sections et patrimoniales).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article pour un montant de 167 000.00 € au lieu de 1 346 636.96 €

Contrôle de légalité

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

024-200034197-20180301-DE_2018_014A-DE

Compte	Intitulé	Montant
2051	Logiciels	1 000.00 €
21571	Matériel roulant	10 000.00 €
165	Remboursement de cautions	1 000.00 €
202-034	PLUI	10 000.00 €
2041582 -62	Périgord Numérique	25 000.00 €
2317-64	Voirie	100 000.00 €
2312-66	Construction – Aménagements CDC	10 000.00 €
2317-70	MULTISPORTS 2018	10 000.00€
TOTAL		167 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président,

Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_014A-DE

DELIBERATION DE18-014 - Page 1/2

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ
Eric REY à Christian GALLOT
Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS
Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT-AUTORISATION 25 % DU BUDGET PRINCIPAL DE 2017

Monsieur le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé en dépenses d'investissement 2017 : 5 386 547.83 € (hors restes à réaliser, chapitre 16 « remboursement d'emprunts », dépenses imprévues, déficit d'investissement, opérations d'ordre de transfert entre sections et patrimoniales).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Communautaire de faire application de cet article pour un montant de 117 000.00 € au lieu de 1 346 636.96 €

RF
SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/03/2018
024-200034197-20180301-DE_2018_014-DE

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte	Intitulé	Montant
2051	Logiciels	1 000.00 €
21571	Matériel roulant	10 000.00 €
165	Remboursement de cautions	1 000.00 €
202-034	PLUI	10 000.00 €
2041582 -62	Périgord Numérique	25 000.00 €
2317-64	Voirie	100 000.00 €
2312-66	Construction – Aménagements CDC	10 000.00 €
2317-70	MULTISPORTS 2018	10 000.00€
TOTAL		117 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accepter cette proposition dans les conditions exposées ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire.

Le Président,

Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/03/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_014-DE

DELIBERATION DE18-015

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERALT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Éric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - ZAE DU GURSONNAIS

Pierre GUERALT, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la ZAE DU GURSONNAIS dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	60 724.03				60 724.03	
Opérations de l'exercice	70 113.51	95 466.42	97 289.61	103 493.84	167 403.12	198 960.26
TOTAL	130 837.54	95 466.42	97 289.61	103 493.84	228 127.15	198 960.26
Résultat de clôture	35 371.12			6 204.23	29 166.89	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	35 371.12			6 204.23	29 166.89	
RESULTAT DEFINITIF	35 371.12			6 204.23	29 166.89	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_015-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-016

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERALT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Éric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ZA NOYER BRULE

Pierre GUERALT, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 de la ZA NOYER BRULE dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		35 649.58				35 649.58
Opérations de l'exercice	555 749.52	643 250.30	644 732.30	601 770.94	1 200 481.82	1 245 021.24
TOTAL	555 749.52	678 899.88	644 732.30	601 770.94	1 200 481.82	1 280 670.82
Résultat de clôture		123 150.36	42 961.36			80 189.00
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		123 150.36	42 961.36			80 189.00
RÉSULTAT DEFINITIF		123 150.36	42 961.36			80 189.00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_016-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-017

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERALT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ECOPOLE

Pierre GUERALT, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 d'ECOPOLE dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	658 683.31				658 683.31	
Opérations de l'exercice	936 942.63	1 072 928.83	804 524.48	804 524.70	1 741 467.11	1 877 453.53
TOTAL	1 595 625.94	1 072 928.83	804 524.48	804 524.70	2 400 150.42	1 877 453.53
Résultat de clôture	522 697.11			0.22	522 696.89	
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE	522 697.11			0.22	522 696.89	
RESULTAT DEFINITIF	522 697.11			0.22	522 696.89	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_017-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-018

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUEREAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Éric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – SPANC

Pierre GUEREAULT, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 du SPANC dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 472.48		92 256.27		96 728.75
Opérations de l'exercice		3 162.20	45 232.50	6 347.50	45 232.50	9 509.70
TOTAL	0	7 634.68	45 232.50	98 603.77	45 232.50	106 238.45
Résultat de clôture		7 634.68		53 371.27		61 005.95
Restes à réaliser						
TOTAL CUMULE		7 634.68		53 371.27		61 005.95
RESULTAT DEFINITIF		7 634.68		53 371.27		61 005.95

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_018-DE

DELIBERATION DE18-019

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERALT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Éric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE

Pierre GUERALT, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	83 225.98	153 686.50	64 692.69	219 208.41	147 928.67	372 894.91
TOTAL	83 225.98	153 686.50	64 692.69	219 208.41	147 928.67	372 894.91
Résultat de clôture		70 450.52		154 515.72		224 966.24
Restes à réaliser	40 925.00	6 900.00			40 925.00	6 900.00
TOTAL CUMULE	40 925.00	77 350.52		154 515.72	40 925.00	231 866.24
RESULTAT DEFINITIF		36 425.52		154 515.72		190 941.24

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_019-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-020

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERALT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Éric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 25 Votants : 28 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 28

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIE PRESTATIONS

Pierre GUERALT, doyen, propose au Conseil Communautaire de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIE PRESTATIONS dressé par Thierry BOIDÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	1 454 148.54	706 210.09	438 275.15	545 819.55	1 892 423.69	1 252 029.64
TOTAL	1 454 148.54	706 210.09	438 275.15	545 819.55	1 892 423.69	1 252 029.64
Résultat de clôture	747 938.45			107 544.40	640 394.05	
Restes à réaliser	15 695.00	1 083 530.10			15 695.00	1 083 530.10
TOTAL CUMULE	763 633.45	1 083 530.10		107 544.40	656 089.05	1 083 530.10
RÉSULTAT DEFINITIF		319 896.65		107 544.40		427 441.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_020-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-021

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Affectation du Résultat 2017 : ZAE DU GURSONNAIS

Le compte administratif de l'exercice 2017 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 204.23 €

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

POUR MEMOIRE		
Virement à la section d'investissement sur BP 2017		68 334.03
Résultat reporté en 2017		
Résultat de l'exercice 2017	Excédent	6 204.23
	Déficit	
Résultat cumulé au 31/12/2017		6 204.23
A – EXCEDENT au 31/12/2017		6 204.23
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068		6 204.23
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – 002)		
B – DEFICIT au 31/12/2017		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_021-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-022

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Affectation du Résultat 2017 - ZA NOYER BRULE

Le compte administratif de l'exercice 2017 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un déficit de fonctionnement de 42 961.36 €

Le Président indique donc qu'il n'y a pas de résultat de fonctionnement à affecter pour 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

Le Président,

Thierry BOIDÉ

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_022-DE

DELIBERATION DE18-023A

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERAULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Affectation du Résultat de fonctionnement 2017 : SPANC

Le compte administratif de l'exercice 2017 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53 371.27 €

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

POUR MEMOIRE		
Virement à la section d'investissement sur BP 2017		
Résultat reporté en 2017		92 256.27
Résultat de l'exercice 2017	Excédent	
	Déficit	-38 885.00
Résultat cumulé au 31/12/2017		53 371.47
A – EXCEDENT au 31/12/2017		
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – 002)		53 371.27
B – DEFICIT au 31/12/2017		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_023A-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-023

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Affectation du Résultat de fonctionnement 2017 : ECOPOLE

Le compte administratif de l'exercice 2017 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0.22 €

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

POUR MEMOIRE		
Virement à la section d'investissement sur BP 2017		
Résultat reporté en 2017		
Résultat de l'exercice 2017	Excédent	0.22
	Déficit	
Résultat cumulé au 31/12/2017		0.22
A – EXCEDENT au 31/12/2017		0.22
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068		0.22
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – 002)		
B – DEFICIT au 31/12/2017		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_023-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-023B

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERALT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Affectation du Résultat de fonctionnement 2017 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE

Le compte administratif de l'exercice 2017 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un excédent de fonctionnement de 154 515.72 €

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

POUR MEMOIRE		
Virement à la section d'investissement sur BP 2017		114 562.07
Résultat reporté en 2017		
Résultat de l'exercice 2017	Excédent	154 515.72
	Déficit	
Résultat cumulé au 31/12/2017		154 515.72
A – EXCEDENT au 31/12/2017		154 515.72
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068		154 515.72
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – 002)		
B – DEFICIT au 31/12/2017		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_023B-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ

DELIBERATION DE18-023C

L'an deux mille dix-huit, le premier mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à vingt heures trente, en session ordinaire à ST MEARD DE GURSON sous la Présidence de Thierry Boidé.

Date de convocation : 22 février 2018

Présents : Cyril AMELIN, Ghislain PANTAROTTO, Michel FRICHOU, Sylvie CROSSOIR, Jean Claude MAILLAT, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADE, Jean-Luc FAVRETTO, Hélène DENOST, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Thierry HERITIER, Karine LEY, Annie MAIGRE, Thierry BOIDÉ, Bernard GOYER, Yveline TESSONNEAU, Gérard BONNAMY, Jocelyne ARSIGNY, Pierre GUERULT, Jean-Eric VIGOUROUX, Didier FOURCAUD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET

Pouvoirs : Christophe MARCETEAU à Thierry BOIDÉ, Eric REY à Christian GALLOT, Philippe FAYET à Gilbert DE MIRAS, Gilles TAVERSON à Magalie LEPLET

Secrétaire : Jocelyne ARSIGNY

Membres en exercice : 31 Présents : 26 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : Affectation du Résultat de fonctionnement 2017 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIE PRESTATIONS

Le compte administratif de l'exercice 2017 présenté et approuvé lors de la séance de ce jour fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107 544.40 €

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

POUR MEMOIRE		
Virement à la section d'investissement sur BP 2017		107 104.09
Résultat reporté en 2017		
Résultat de l'exercice 2017	Excédent	107 544.40
	Déficit	
Résultat cumulé au 31/12/2017		107 544.40
A – EXCEDENT au 31/12/2017		107 544.40
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
*A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte 1068		107 544.40
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau – créiteur – 002)		
B – DEFICIT au 31/12/2017		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

RF SOUS PREFECTURE DE BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2018 024-200034197-20180301-DE_2018_023C-DE

Le Président,
Thierry BOIDÉ